



Le Douhet, le février 2021

Mesdames et Messieurs  
Les habitants de  
LE DOUHET

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Les membres du Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons une bonne et heureuse année 2021.

2020 a été une année particulière dans tous les domaines, j'espère que 2021 sera meilleure.

Bonne et heureuse année 2021.

Le Maire,  
Stéphane TAILLASSON.

### COUPURE D'ELECTRICITE

ENEDIS vous informe qu'une coupure de l'alimentation électrique est nécessaire afin de réaliser certains travaux.

Cette dernière est prévue le **jeudi 25 février 2021 entre 08h30 à 12h00 au alentours du lieu-dit « La Sablière ».**

*Nous vous rappelons que le fournisseur ENEDIS doit prévenir chaque habitation d'une éventuelle coupure d'électricité. Pour plus de renseignements, merci de vous rapprochez de leur service*

### SAINTES: DES RENDEZ-VOUS EN LIGNE POUR LES PAPIERS D'IDENTITE

A compter du lundi 01 février 2021, la Ville de Saintes met en place un service de prise de rendez-vous en ligne pour les papiers d'identité.

Pour se faire, il faudra aller dans:

[www.ville-saintes.fr](http://www.ville-saintes.fr) > onglet « Saintes et vous » > Démarches en ligne

N°3 Route de Saint Jacques de Compostelle - 17100 LE DOUHET  
Tel : 05.46.97.77.74 - Fax : 05.46.97.74.90 - E. mail : [accueil@ledouhet.fr](mailto:accueil@ledouhet.fr)

Horaires d'ouverture : Lundi - mercredi - vendredi : 09 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.  
Mardi - jeudi : 14 h. à 18 h.



## CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19 A SAINTES

Une nouvelle phase de campagne de vaccination contre la COVID-19 est initiée par l'Etat et réservée aux personnes de plus de 75 ans.

Dans ce contexte, Monsieur Bruno DRAPRON, Président de l'Agglomération de Saintes vous informe qu'un centre de vaccination est mis en place depuis le 20 janvier dernier à l'espace Mendès-France, cours Charles de Gaulles à Saintes.

Compte-tenu des contraintes de conservation du vaccin, il est nécessaire de connaître le nombre de personnes à vacciner la veille de chaque journée de vaccination. **Une inscription préalable est donc obligatoire.**

Pour cela, toute personne de 75 ans et plus, habitant sur le secteur de la Communauté d'Agglomération de Saintes, souhaitant se faire vacciner peut :

- **Soit se rendre sur le site DOCTOLIB** et rechercher le centre de vaccination de Saintes et ainsi choisir un créneau de vaccination de son choix.
- **Soit appeler le numéro vert** conjoint de la Ville de Saintes et de l'Agglomération de Saintes au 0 800 170 007.

Le centre de vaccination de Saintes sera ouvert du lundi au vendredi, de 09h00 à 18h00.

Pour pouvoir se faire vacciner, **il faudra vous munir:**

- De votre carte vitale;
- Du nom de votre médecin traitant;
- De votre carte d'identité

Avant toute vaccination, un bilan sera fait avec un médecin pour vérifier que votre situation médicale n'est pas incompatible avec la vaccination. Il est donc recommandé de prévoir environ 30 min pour réaliser l'ensemble de la vaccination avant de quitter le centre.

## CAMPAGNE DE VACCINATION EN CHARENTE-MARITIME

Dans un communiqué de presse, l'Agence Régionale de la Santé, vous informe qu'il y a 15 centres de vaccinations sur le territoire de la Charente-Maritime. La prise de rendez-vous est obligatoire sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr) ou par téléphone:

- Châtelailon-Plage :	05 46 30 57 17	- Jonzac:	05 17 24 03 48
- La Rochelle:	05 46 30 57 17	- Marans:	05 32 92 06 01
- Montlieu La Garde:	05 17 24 03 48	- Pons:	05 17 24 03 48
- Pont l'Abbé d'Arnoult:	05 46 97 00 19	- Rochefort:	05 46 82 65 56
- Royan (Centre hospitalier):	05 46 39 64 39	- Royan (Clinique Pasteur):	05 46 39 64 39
- Saint-Jean-d'Angély:	05 46 94 11 11	- Saint-Martin-de-Ré:	05 46 09 38 96
- Saint-Pierre-d'Oléron:	09 70 77 54 43	- Surgères:	05 46 07 06 84

## TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc...).

Son montant est composé de trois parts: communale, départementale et régionale (uniquement en Région Ile-de-France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre.

Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1ère et à la 2ème date d'anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

Vous pouvez calculer simplement votre impôt en vous connectant sur le site Internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

[www.taxe-amenagement.fr](http://www.taxe-amenagement.fr)

## LE RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES DE 16 ANS

Les jeunes Français de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la Mairie de leur lieu de domicile.

Ce recensement permet au Bureau du Service National de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée de défense et citoyenneté (JDC), il permet en outre l'inscription sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour se faire, munissez-vous des documents suivants:

- D'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)
- Du livret de famille à jour

L'attestation de recensement vous sera délivrée après signature du représentant de la collectivité. Elle vous sera demandée pour toute inscription aux examens (baccalauréat, CAP, BEP, permis de conduire...)



## ENQUETE SUR LA RECEPTION HERTZIENNE TERRESTRE PAR L'ANTENNE RÂTEAU

Courant décembre 2020, nous vous informions par le biais d'une page d'information, que la réception hertzienne par l'antenne râteau rencontrait des perturbations.

Suite à notre interpellation de l'Agence Nationale des Fréquences (l'ANFR), nous avons reçu de ces derniers un formulaire d'enquête que vous pouvez trouver annexé à ce feuillet.

Si vous rencontrez des problèmes, nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire et le **transmettre au secrétariat de la Mairie avant le 28 février 2021**. Nous nous chargerons de l'envoyer à l'Agence Nationale des Fréquences.

## CALENDRIER DES ORDURES MENAGERES 2021

Les calendriers des ordures ménagères ont été distribués courant décembre 2020 dans vos boîtes aux lettres avec les publicités.

Vous pouvez aussi le retrouver sur le site de la Communauté d'Agglomération de Saintes:

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) rubrique « L'agglo au quotidien » > Déchets > Calendrier de collecte 2021.

## CALENDRIER DE COLLECTE 2021

### LE DOUHET

**ORDURES MÉNAGÈRES**  
Collecte les mardis, toutes les 2 semaines

**EMBALLAGES RECYCLABLES**  
Collecte les lundis, toutes les 2 semaines

Dimanches  
et jours fériés

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2 3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5 6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2 3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4 5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

#### Pour tout renseignement

Ecosite - ZI des Charriers  
1, impasse des Perchas  
17100 Saintes  
☎ 05 46 98 07 19  
✉ [info@agglo-saintes.fr](mailto:info@agglo-saintes.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
(sauf mardi et jeudi pour le service redevance).

[www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr)

